

despotique de la Maison de France , & la 4^{me} de la douceur de la domination Autrichienne.

I. Vous n'ignorez pas que Philippe III. Roi d'Espagne eut deux filles, qui furent les Infantes Anne & Marie ; que la premiere fut mariée à Louïs XIII. Roi de France , & la Cadette à l'Empereur Ferdinand III. ; que de ce dernier mariage est né l'Empereur Leopold premier du nom aujourd'hui regnant ; que Philippe IV. ayant succédé à Philippe III. son pere, eut trois enfans , sçavoir Charles II. mort sans descendans , & les Infantes Marie Therese , & Marguerite Therese , la premiere mariée avec Louïs XIV. Roi de France , & la seconde au même Empereur Leopold , pere de l'Archiduc Charles , en faveur duquel S. M. I. & le Roi des Romains ont cédé tous leurs droits & prétentions sur les Couronnes d'Espagne.

Je conviendrois que par ordre de la succession , la Couronne d'Espagne seroit échûe à la Maison de France , si la Reine Marie Threse , lors de son mariage avec le Roi très- Chrétien , Louïs XIV. n'eut expressément renoncé à cette succession , voici les propres termes de ce Contract.

Il importe au bien commun des Royaumes , Sujets & Vassaux des deux Couronnes , qu'étant si grandes & si puissantes , elles ne puissent être réunies en une seule , & que dès à present on prévienne les occasions d'une pareille jonction ; Leurs Majestez accordent & arrêtent par contract , pacte & convention , qui aura force & vigueur de Loi ferme & stable à tout jamais , que la Serenissime Infante d'Espagne Dame Marie Therese & les enjans procréée d'Elle , Mâles ou Femelles & leurs Descendans , ne puissent succéder , ni succe